



Département maîtrise d'ouvrage

دائرة التحكيم في المشاريع

N°:/D.M.O/O.P.G.I/2026

رقم :/د.م.د.ت.ع/2026

Tébessa le : : تبسة في

الرقم الجبائي : 099112010231253

Avis de Concours National d'Architecture Restreint (maîtrise d'œuvre) N° 01/O.P.G.I/2026

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de Tébessa lance un avis de concours national d'architecture restreint (maîtrise d'œuvre) conformément à l'article 39 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 définit les règles générales liées aux marchés publics et les articles N° 47 et 48 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public pour la maîtrise d'œuvre **d'étude et suivi concernant les projets suivants :**

Programme : 300 Logements L.P.L (Programme année 2026) wilaya de Tébessa.

- Etudes et Suivi Pour La Réalisation des :
- **Lot 01** : 40A/150/300 Logts L.P.L en TCE + VRD des 40A + 40B/150/300 Logts L.P.L à commune de TEBESSA.
- **Lot 02** : 40B/150/300 Logts L.P.L en TCE à commune de TEBESSA.
- **Lot 03** : 40C/150/300 Logts L.P.L en TCE + VRD des 40C + 30/150/300 Logts L.P.L à commune de TEBESSA.
- **Lot 04** : 30/150/300 Logts L.P.L en TCE à commune de TEBESSA.
- **Lot 05** : 40A/80/300 Logts L.P.L en TCE + VRD des 80/300 Logts L.P.L à commune de CHERIA.
- **Lot 06** : 40B/80/300 Logts L.P.L en TCE à commune de CHERIA.
- **Lot 07** : 40/70/300 Logts L.P.L en TCE + VRD des 70/300 Logts L.P.L à commune de EL OUENZA.
- **Lot 08** : 30/70/300 Logts L.P.L en TCE à commune de EL OUENZA.

Les architectes et bureaux d'études nationaux ou regroupement de bureaux d'études publics ou privé (seul ou regroupement), inscrits au tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, intéressés par le

présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès du Service des marchés Public de la Direction Générale de l'OPGI, de TEBESSA sis à Cité Bel Air , sur CD-R sous format PDF , contre paiement de **3.000.00 DA** non remboursables par cahier des charges représentant les frais de reproduction.

Les architectes et bureaux d'études nationaux ou groupement de bureaux d'études, inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant les capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a) Capacités professionnelles

- Une copie de l'agrément de l'année en cours, délivré par l'ordre national des architectes.
- les bureaux d'étude publics, dispensés d'agrément, doivent justifier leur création par décret ou du statut du bureau d'étude.

b) Capacités financières

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire :

Égal ou supérieur à 3.000.000,00 DA.

Il s'agit du chiffre d'affaire cumulé des cinq dernières années précédant l'année de lancement de l'avis de concours, justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers, déposés auprès des services compétents plus C20.

c) Capacités techniques :

- Références professionnelles :

Ayant déjà conçu et suivi,

- un (01) projet classé à la catégorie « B ».

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations d'exécution mission étude et suivi, délivrées par :

- Des maîtres d'ouvrage publics.
- Des maîtres d'ouvrage privés, accompagnées d'attestations délivrées par les DUAC confirmant l'existence du permis de construire de l'opération concernée au nom du soumissionnaire.

- Moyens humains:

Justifiés par des CV, les diplômes, l'état nominatif CNAS /attestation d'affiliation ou /bordereau de déclaration auprès de la CNAS, CASNOS, en cours de validité durant la préparation des offres Il s'agit de :

Un (01) chef de projet : un Architecte /master II en architecture ou un ingénieur en génie civil / master II en génie civil ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.

- Moyens matériels:

Disposant des moyens matériels suivants:

- 01 véhicule de liaison ;
- Informatique : 01 micro-ordinateur + 01 imprimante scanner

Justifiés par tout document :

- * Carte grises et contrat d'assurances, contrat de leasing ou contrat de location.
- * Facture d'achat, procès-verbal de constat ; de commissaire-priseur, d'un expert, D'une validité ne dépassant pas une année (le jour de l'ouverture des plis).

2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

- Les membres du groupement doivent obligatoirement répondre à la condition 1
- Les membres du groupement doivent obligatoirement disposer d'une attestation de solvabilité bancaire.
- Les chefs de file doit être majoritaire.
- Groupement doit être solidaire.

Observation importante : les bureaux d'étude intéressés par cet avis peuvent participer à tous les lots , mais l'attribution est limitée à un seul lot pas plus.

La durée de préparation des offres du présent concours est fixée à (25) jours répartie en deux phases :

1. **-Première phase :** un délai de **10 jours**, est accordé aux soumissionnaires pour la préparation uniquement du dossier de candidature et ce à compter de la première parution de l'avis du concours dans les quotidiens nationaux et BOMOP et la presse électronique agréer.

-Deuxième phase : un délai de **15 jours**, est accordé aux soumissionnaires préqualifiés à l'issue de l'évaluation des dossiers de candidature, pour la remise des offres techniques, des prestations et des offres financières.

Les soumissions doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes :

I. Dossier de candidature comprenant :

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ainsi que les membres de groupement ;
3. Une copie du statut pour les personnes morales ;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.
5. Un mémoire technique justificatif. (Voir annexe 01) - l'obligation de remplir toutes les informations avec précision

II. L'offre technique comprend :

- 1- La déclaration à souscrire remplie, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire ainsi que les membres de groupement ;
- 2 – Le présent cahier des charges signée, cachetée et datée par le soumissionnaire portant à la dernière page la mention manuscrite » lu et accepté» .
- 3 – Un mémoire technique justificatif. (Voir annexe 02) - l'obligation de remplir toutes les informations avec précision

III. L'offre de prestations comprend :

- Les soumissionnaires devront présenter les pièces graphiques et écrites conformément à l'article 19 du cahier des charges.
- L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.

IV. L'offre financière comprend :

- La lettre de soumission selon modèle ci-joint, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet ainsi que le membre de groupement ;
- Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

Dans une première phase :

La date et l'heure limites de dépôt des dossiers de candidature sont fixées au **10 ème** jour au plus tard à **13h30** auprès du **Secretariat DG** de la Direction Générale de l'OPGI de TEBESSA , et ce à compter de la date de la première parution de cet avis d'appel au concours dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP et la presse électronique agréer.

N.B : cet avis est une invitation aux soumissionnaires pour assister à la séance d'ouverture des plis des dossiers de candidature.

Dans une deuxième phase :

La date et l'heure limites de dépôt des offres techniques, des prestations et des offres financières sont fixées dans l'avis publié dans les organes de presses et le BOMOP, au **15 ème** jour à 13h30, et ce à compter de la première parution dans la presse appuyé par les courriers d'invitation qui sont transmis par le service contractant aux candidats.

Si les dates de dépôt et d'ouverture des offres coïncident avec un jour férié ou jour de week-end, celles-ci sont reportées au jour ouvrable suivant aux mêmes horaires.

Le délai de validité des offres est équivalent à la durée de préparation des offres accordées aux soumissionnaires augmenté de trois (03) mois.